

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT

DU

REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ – MISSION  
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR  
L'EXTENSION ET L'AMÉNAGEMENT  
D'UNE SALLE DE SPORTS DE  
COMBATS**

Le nombre de Conseillers Municipaux en  
exercice est de : 33



**SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux Mille douze, le Lundi trois  
Septembre à dix huit heures trente minutes, le  
Conseil Municipal de la Ville de Saint-  
Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la  
présidence de Monsieur Léon BERTRAND,  
Maire, suite à la convocation adressée le **28  
Août 2012.**

**PRESENTS :** M. Léon BERTRAND, Maire -  
Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN  
Mme. Yvonne VELAYOUDON M. Germain  
BALMOKOUN Mme. Bénédicte FJEKE -  
M. Franck THOMAS Mme. Diana JOJE-  
PANSA - M. Sylvio VAN DER PIJL - M.  
David CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-  
TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme.  
Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN -  
Mme. Hélène PERRET - M. Bernard  
SELLIER - M. Jean GONTRAND M. Patrick  
ARMEDE M. Serge-Aimé SAINT-AUDE -  
M. Jean-Elie PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE  
PROCURATION :**

Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck  
THOMAS - Melle Ruth SIMON à M. Jean  
GONTRAND - M. Jean-Paul RANDOLPH à  
M. Serge-Aimé SAINT-AUDE -

**ABSENTS EXCUSES :** M. Roland JOSEPH  
M. Jocelyn MADELEINE - Mme. Malaïka  
ADAM - Melle. Jessie BERTRAND - M.  
Bernard BRIEU - Mme. Daniéla STOMP -

**ABSENTS NON EXCUSES :** Melle Claude  
Lyvie - M. Alain PANELLE -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme. Cécile  
ALFRED -

Mme. Agnès BARDURY et M. Laurent  
ADELAAR ayant quitté la séance n'ont pu  
prendre part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un marché à procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancé le 09 juillet 2012 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement d'une salle de sports de combats.

Les principales caractéristiques des ouvrages et le programme des travaux portent notamment sur :

✓ **Première phase :**

la construction d'un bâtiment de l'ordre de 180 m<sup>2</sup> dans le prolongement de celui existant comprenant:

- une salle de 100 m<sup>2</sup> environ recevant un ring de boxe et les matériels d'entraînement
- un local sanitaire comprenant douches et WC selon normes en vigueur
- un vestiaire pour 20 hommes et 10 femmes
- un local de rangement de 10 m<sup>2</sup> environ
- un bureau de 20 m<sup>2</sup> environ, partagé par l'ensemble des clubs attributaires des locaux

✓ **Deuxième phase :**

- la mise aux normes des installations électriques du bâtiment existant
- la réhabilitation du bâtiment existant suivant les préconisations du bureau de contrôle

L'enveloppe financière affectée aux travaux est égale à **280 000,00 €**, dont **170 000,00 €** pour la première phase et **110 000,00 €** pour la seconde.

Une seule offre est parvenue dans les délais prescrits, celle du groupement Daniel JOS, architecte (mandataire), BTC et Seiti Guyane pour une mission à 13% se décomposant comme suit :

- 1<sup>ère</sup> phase des travaux : **22 100 €**
- 2<sup>ème</sup> phase des travaux : **14 300 €**

La commission d'appel d'offres réunie ce jour, après vérification et examen des pièces administratives, des capacités économiques et financières mais également des références professionnelles et capacités techniques a retenu l'offre du groupement Daniel JOS, architecte (mandataire), BTC et Seiti Guyane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

✚ **D'ATTRIBUER** la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et l'aménagement d'une salle de sports de combats au groupement Daniel JOS, architecte (mandataire), BTC et Seiti Guyane pour :

.../...





- 1<sup>ère</sup> phase des travaux : 22 100 €
- 2<sup>ème</sup> phase des travaux : 14 300 €

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
SAINT LAURENT DU MARONI, le 04 Septembre 2012

LE MAIRE



**L. BERTRAND**

SOUS-PREFECTURE  
SAINT-LAURENT DU MARONI  
10 SEP. 2012  
COURRIER ARRIVÉE